

0142132S

ACADEMIE DE NORMANDIE

LPO LYCEE DES METIERS FRANCOIS RABELAIS

1 RUE ELSA TRIOLET

14123 IFS

Tel : 0231465250

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Programme d'activités négociées

Numéro de séance : 4

Numéro d'enregistrement : 36

Année scolaire : 2024-2025

Nombre de membres du CA : 28

Quorum : 15

Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration

Convoqué le : 10/02/2025

Réuni le : 03/03/2025

Sous la présidence de : Christophe Ganzitti

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration le conseil d'administration adopte le programme d'activités négociées 2024-2025

Pièce(s) jointe(s)

[X] Oui [] Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

PAN - le conseil d'administration adopte le programme d'activités négociées 2024-2025

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 18

Pour : 18

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0142132S

ACADEMIE DE NORMANDIE

LPO LYCEE DES METIERS FRANCOIS RABELAIS

1 RUE ELSA TRIOLET

14123 IFS

Tel : 0231465250

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Emploi de la dotation horaire globalisée

Numéro de séance : 4

Numéro d'enregistrement : 37

Année scolaire : 2024-2025

Nombre de membres du CA : 28

Quorum : 15

Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration

Convoqué le : 10/02/2025

Réuni le : 03/03/2025

Sous la présidence de : Christophe Ganzitti

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R421-2, R.421-9, R421-20, R.421-41, R.421-55

- l'avis de la commission permanente du 04/02/2025

Sur la :

[X] 1e proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration décide (voir le libellé de la délibération) ;

[] 2e proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration décide, suite au refus de la première proposition du chef d'établissement présentée lors du conseil d'administration précédent (voir le libellé de la délibération) ;

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Mesures sur Postes : Le proviseur met aux votes la proposition de mesures sur postes

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 18

Pour : 12

Contre : 0

Abstentions : 6

Blancs : 0

Nuls : 0

0142132S

ACADEMIE DE NORMANDIE

LPO LYCEE DES METIERS FRANCOIS RABELAIS

1 RUE ELSA TRIOLET

14123 IFS

Tel : 0231465250

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 4

Numéro d'enregistrement : 38

Année scolaire : 2024-2025

Nombre de membres du CA : 28

Quorum : 15

Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration

Convoqué le : 10/02/2025

Réuni le : 03/03/2025

Sous la présidence de : Christophe Ganzitti

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Unis-Cités - Le Proviseur demande l'autorisation de signer la convention "Programme EcoSolidaire et AlimenTerre" avec Unis-Cités

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 18

Pour : 18

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0142132S

ACADEMIE DE NORMANDIE

LPO LYCEE DES METIERS FRANCOIS RABELAIS

1 RUE ELSA TRIOLET

14123 IFS

Tel : 0231465250

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 4

Numéro d'enregistrement : 39

Année scolaire : 2024-2025

Nombre de membres du CA : 28

Quorum : 15

Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration

Convoqué le : 10/02/2025

Réuni le : 03/03/2025

Sous la présidence de : Christophe Ganzitti

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Conv CPLT : Les membres du CA autorisent le chef d'établissement à signer une convention de prêt de matériel de cuisine à titre gratuit avec l'association "Courir pour les Trisomiques"

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 18

Pour : 18

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0142132S

ACADEMIE DE NORMANDIE

LPO LYCEE DES METIERS FRANCOIS RABELAIS

1 RUE ELSA TRIOLET

14123 IFS

Tel : 0231465250

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Tarifs des ventes des produits et de prestations de services réalisés par l'établissement

Numéro de séance : 4

Numéro d'enregistrement : 40

Année scolaire : 2024-2025

Nombre de membres du CA : 28

Quorum : 15

Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration

Convoqué le : 10/02/2025

Réuni le : 03/03/2025

Sous la présidence de : Christophe Ganzitti

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte les tarifs des ventes des produits et des prestations de services réalisés par l'établissement

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 3

Libellé de la délibération :

Tarifs hors SRH : Les membres du CA adoptent la nouvelle formule proposée au restaurant d'application, une formule réservée au personnel de l'établissement à un tarif préférentiel de 8€. Cette formule comprend le menu du jour hors boissons. Elle sera proposée au personnel en fonction de l'affluence du restaurant par le bureau du DDFPT.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 18

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 3

Nuls : 0

0142132S

ACADEMIE DE NORMANDIE

LPO LYCEE DES METIERS FRANCOIS RABELAIS

1 RUE ELSA TRIOLET

14123 IFS

Tel : 0231465250

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Acceptation de dons et legs

Numéro de séance : 4

Numéro d'enregistrement : 41

Année scolaire : 2024-2025

Nombre de membres du CA : 28

Quorum : 15

Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration

Convoqué le : 10/02/2025

Réuni le : 03/03/2025

Sous la présidence de : Christophe Ganzitti

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise l'acceptation de dons et legs.

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Don MDL Paris Palaces - Les membres du CA autorise l'acceptation d'un don de la Maison Des Lycéens pour la sortie à Paris qui aura lieu le 22/04/2025.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 18

Pour : 18

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0142132S

ACADEMIE DE NORMANDIE

LPO LYCEE DES METIERS FRANCOIS RABELAIS

1 RUE ELSA TRIOLET

14123 IFS

Tel : 0231465250

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 4

Numéro d'enregistrement : 42

Année scolaire : 2024-2025

Nombre de membres du CA : 28

Quorum : 15

Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration

Convoqué le : 10/02/2025

Réuni le : 03/03/2025

Sous la présidence de : Christophe Ganzitti

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne son accord sur la programmation et les modalités de financement du voyage scolaire à Paris - Les palaces et la culture de la restauration , dont le descriptif et le budget prévisionnels sont joints en annexe.

Pièce(s) jointe(s)

[X] Oui

Nombre: 2

Libellé de la délibération :

Paris Palaces - Monsieur le Président demande aux membres du CA de l'autoriser à valider une sortie scolaire à Paris dans le cadre de la découverte des palaces parisiens et de la culture de la restauration "Brasserie" pour laquelle la participation des familles s'élève à 5 euros par élève participant à la recherche de financements et 50 euros pour les autres.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 18

Pour : 18

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0